



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 MARS 2026

Nombre de membres  
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **36**

- représentés : **4**

TOTAL **40**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> - -	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	M. Marc DECKERT, Adjoint Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire -
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. - -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire - <i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> - M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> - Mme Véronique ELO, Adjointe		<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

### Membres représentés :

Mme Laurence HOMMEL                    ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER  
M. Laurent FARON                        ayant donné procuration à Mme Marielle HELLBOURG  
M. Alain VON WIEDNER                ayant donné procuration à M. Nicolas WEBER  
Mme Nathalie DISCHLER                ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

### Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

### Membres excusés :

M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM  
M. Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM  
Mme Mireille RODRIGUEZ, Conseillère Municipale d'OBERHASLACH

### Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture  
067-246701064-20260305-DE-26-16-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2026  
Date de réception préfecture : 06/03/2026

**N° 26-16**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

**VU** sa délibération N° 20-35 du 16 juillet 2020, confiant au Président et pour la durée du mandat, des délégations permanentes, conformément à l'alinéa 6 de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** par ailleurs, le dernier alinéa de l'article L.5211-10 du même Code disposant que « *lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant* » ;

**prend acte**

des décisions prises, par le Président, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026, dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été confiées par délibération N° 20-35 du 16 juillet 2020, à savoir :

Avenants aux publics passés :

- Marché 2024T016-1 : Commune de Heiligenberg - Rue de la Batteuse - Travaux de renforcement de l'assainissement et la rénovation de l'eau potable et réaménagement de la voirie – Lot n°1 Voirie, le 10/12/2025 :
  - Introduction de prix nouveaux et ajustement des quantités réellement mises en œuvre : Diminution de 4.927,99 € HT, soit – 2,1 % du montant du marché ;
- Marché 2024T016-2 : Commune de Heiligenberg - Rue de la Batteuse - Travaux de renforcement de l'assainissement et la rénovation de l'eau potable et réaménagement de la voirie – Lot n°2 Réseaux humides, le 10/12/2025 :
  - Introduction de prix nouveaux et ajustement des quantités réellement mises en œuvre : Diminution de 92.331,36 € HT, soit – 10,9 % du montant du marché ;
- Marché 2024T016-3 : Commune de Heiligenberg - Rue de la Batteuse - Travaux de renforcement de l'assainissement et la rénovation de l'eau potable et réaménagement de la voirie – Lot n°3 Réseaux secs, le 10/12/2025 :
  - Introduction de prix nouveaux et ajustement des quantités réellement mises en œuvre : Diminution de 15.895,66 € HT, soit – 11,5 % du montant du marché ;
- Marché 3235-03 : Construction d'un équipement aquatique intercommunal à Mutzig – Lot n°3 Gros Œuvre, le 18/12/2025 : Changement de répartition entre les co-traitants – Aucune incidence financière ;
- Marché 2025T001 : Ville de Mutzig - Renouvellement du réseau d'eau potable et d'une partie du réseau d'assainissement de la rue du Maréchal Leclerc, le 06/02/2026 :
  - Modification de la nature de certains branchements remplacés sur le réseau d'assainissement,
  - Modification du nombre de branchement d'adduction d'eau potable à remplacer,
  - Ajustement des quantités réellement réalisées,
  - Introduction de prix nouveaux,Augmentation de 10.679,88 € HT, soit + 4,3 % du montant du marché.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Christelle WAGNER-TONNER

Le Président,



Laurent EURST

Accusé de réception en préfecture  
067-246701064-20260305-DE-26-16-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2026  
Date de réception préfecture : 06/03/2026

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 06 mars 2026
- publication sur le site internet le : 06 mars 2026

Accusé de réception en préfecture  
067-246701064-20260305-DE-26-16-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2026  
Date de réception préfecture : 06/03/2026